



OPPOSITION SUR UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Mairie de Cerny
8 rue Degommier
91590 Cerny
Tél : 01 69 23 11 11
Fax : 01 69 23 11 10
@ : mairie@cerny.fr

Dossier n°	DP 91129 26 10001
Déposé le	12/01/2026
Affiché le	16/01/2026
Par	Madame Laetitia LOUCHE
Demeurant	3 Chemin des Carreaux 91590 CERNY
Pour	la modification de clôture
Sur un terrain sis	3 Chemin des Carreaux, 91590 Cerny
Cadastré	AO1053

OBJET : OPPOSITION SUR UNE DECLARATION PREALABLE

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/07/2017, modifié le 19/01/2018 et le 27/09/2023 ;
Vu l'avis de dépôt de la demande affiché en mairie en date du 16/01/2026 ;
Vu la demande susvisée ;

Vu l'article UB 11 du PLU qui dispose que les clôtures seront constituées :

- Soit par un mur plein en aspect pierre de la région (meulière, grès) ou en moellons rejointoyés, ou à pierres vues. Le couronnement du mur sera maçonné ou composé d'un chaperon en matériaux de teinte et d'aspect similaires à la tuile. Sa hauteur ne dépassera pas 2 mètres.

- Soit d'un mur bahut en pierre de la région, ou en moellons rejointoyés ou à pierres vues, ou en enduit comme les murs de façade, surmonté d'une grille, formée d'un barreaudage doublé intérieurement ou non de haies vives. La hauteur totale de la clôture ne dépassera pas 2 mètres ;

Considérant que votre projet prévoit la création d'un mur plein sur un muret existant avec des panneaux décoration ;

ARRÊTE

Article 1 : Opposition est faite à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande.

Fait à Cerny, Le 27 janvier 2026

Le Maire Adjoint
François LACOMME



Date de transmission en Sous-Préfecture :